

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 26 juin 2014

Monsieur Guy TEISSIER, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 115 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Hélène ABERT - Christian AMIRATY - René AMODRU - Robert ASSANTE - René BACCINO - Mireille BALOCCO - Yves BEAUVAL - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Michael BESNAÏNOU - Solange BIAGGI - Jean-Louis BONAN - Patrick BORE - Nicole BOUILLLOT - Valérie BOYER - Laure-Agnès CARADEC - Eugène CASELLI - Michel CATANEO - Sophie CELTON - Catherine CHAZEAU - Gérard CHENOZ - Anne CLAUDIUS-PETIT - Frédéric COLLART - Laurent COMAS - Jean-Marc COPPOLA - Monique CORDIER - Vincent COULOMB - Michel DARY - Anne DAURES - Christophe DE PIETRO - Dominique DELOURS - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Eric DIARD - Nouriati DJAMBAE - Emilie DOURNAYAN - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Yann FARINA - Josiane FOINKINOS - Arlette FRUCTUS - Josette FURACE - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Karim GHENDOUF - Bruno GILLES - Jean-Pierre GIORGI - André GLINKA-HECQUET - Martine GOELZER - Vincent GOMEZ - José GONZALES - Régine GOURDIN - Marcel GRELY - Annie GRIGORIAN - Andrée GROS - Albert GUIGUI - Louisa HAMMOUCHE - Daniel HERMANN - Garo HOVSEPIAN - Michel ILLAC - Bernard JACQUIER - Christian JAILLE - Paule JOUVE - Fabrice JULLIEN-FIORI - Nathalie LAINE - Albert LAPEYRE - Laurent LAVIE - Eric LE DISSES - Marc LOPEZ - Antoine MAGGIO - Patrick MAGRO - Bernard MARANDAT - Hélène MARCHETTI - Bernard MARTY - Janine MARY - Martine MATTEI - Danielle MILON - Richard MIRON - André MOLINO - Claudette MOMPRIVE - Virginie MONNET-CORTI - Jean MONTAGNAC - Yves MORAINE - Roland MOUREN - Marie MUSTACHIA - Jérôme ORGEAS - Nadine PADOVANI-FAURE-BRAC - Christyane PAUL - Elisabeth PHILIPPE - Claude PICCIRILLO - Guy PONTOUS - Véronique PRADEL - Marlène PREVOST - Marine PUSTORINO - Stéphane RAVIER - Maryvonne RIBIERE - Jean ROATTA - Carine ROGER - Lionel ROYER-PERREAUT - Sandra SALOUM-DALBIN - Guy SAUVAYRE - Isabelle SAVON - Marie-Xavière SCOTTO DI UCCIO - EMMANUELLE SINOPOLI - Nathalie SUCCAMIELE - Guy TEISSIER - Dominique TIAN - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Lionel VALERI - Claude VALLETTE - Josette VENTRE - Patrick VILORIA - Brigitte VIRZI-GONZALEZ - Didier ZANINI - Karim ZERIBI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Colette BABOUCHEAN représentée par Maxime TOMMASINI - Marie-Josée BATTISTA représentée par René BACCINO - Mireille BENEDETTI représentée par Régine GOURDIN - Roland BLUM représenté par Albert GUIGUI - Marie-Arlette CARLOTTI représentée par Eugène CASELLI - Sandrine D'ANGIO représentée par Antoine MAGGIO - Patrick GHIGONETTO représenté par Patrick BORE - Roland GIBERTI représenté par Laure-Agnès CARADEC - Annie LEVY-MOZZICONACCI représentée par Louisa HAMMOUCHE - Laurence LUCCIONI représentée par Daniel HERMANN - Christophe MASSE représenté par Marc LOPEZ - Florence MASSE représentée par Vincent GOMEZ - Guy MATTEONI représenté par Laurent LAVIE - Patrick MENNUCCI représenté par Samia GHALI - Lisette NARDUCCI représentée par Michel DARY - Daniel NAVARRO représenté par Brigitte VIRZI-GONZALEZ - Grégory PANAGOUDIS représenté par Guy PONTOUS - Roland POVINELLI représenté par Janine MARY - Georges ROSSO représenté par André MOLINO - Roger RUZE représenté par Bernard MARTY - Martine VASSAL représentée par Marine PUSTORINO.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Jean-Pierre BAUMANN - Alain CHOPIN.

Signé le 26 Juin 2014
Reçu au Contrôle de légalité le 27 Juin 2014

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

VOI 001-223/14/CC

■ Demande d'ouverture conjointe des enquêtes préalables à la Déclaration d'Utilité Publique et parcellaire pour la création des voies nouvelles U236 et U299 dans le cadre du projet de rénovation urbaine de Saint-Joseph/Vieux Moulin à Marseille 14ème arrondissement.

DUF 14/11401/CC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

Le 1^{er} décembre 2006 a été signée entre les différents partenaires, la convention pluriannuelle de mise en œuvre du projet de rénovation urbaine du quartier Saint-Joseph/Vieux Moulin à Marseille 14^{ème} arrondissement. Cette convention a fait l'objet de deux avenants successifs en date du 16 mars 2011 et du 25 mars 2013.

Le projet de rénovation urbaine (PRU) Saint-Joseph/Vieux Moulin consiste en la démolition/reconstruction et la création de nouveaux logements. Il s'accompagne de la création de deux voies nouvelles : la voie U236 traversante d'Est en Ouest et située au cœur du projet, et la voie U299 située en partie haute du site et qui sera raccordée sur la U4d dans le cadre de la réalisation de la Zone d'Aménagement Concerté Bessons Giraudy.

Elles permettront d'assurer un maillage viaire à l'intérieur du quartier et de favoriser son désenclavement en l'ouvrant sur l'extérieur.

Au titre des compétences en matière de voirie et d'infrastructure qui lui sont dévolues conformément à l'article L 5215-20 alinéa 11 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole est maître d'ouvrage pour l'aménagement des voiries publiques du projet.

Marseille Provence Métropole a initié les négociations amiables avec les propriétaires des terrains impactés par le tracé des voies U236 et U299 conformément à l'emplacement réservé figurant au Plan Local d'Urbanisme de la Ville de Marseille.

Compte tenu des difficultés rencontrées dans ces démarches d'acquisition, la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole devra éventuellement poursuivre la maîtrise foncière des terrains en cause par voie d'expropriation. Il est nécessaire par conséquent, d'approuver le lancement d'une procédure de déclaration d'utilité publique de ce projet parallèlement à la poursuite des négociations amiables engagées avec les propriétaires concernés.

En application des articles L11-1et suivants et de l'article R11-21 du Code de l'Expropriation, il y a lieu de solliciter auprès de Monsieur le Préfet des Bouches-du-Rhône l'ouverture de l'enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique du projet et de l'enquête publique parcellaire visant à déterminer la cessibilité des propriétés impactées.

Lesdites enquêtes publiques pourront être sollicitées conjointement.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Signé le 26 Juin 2014
Reçu au Contrôle de légalité le 27 Juin 2014

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Le Code de l'Urbanisme ;
- Le Code de l'Expropriation ;
- Le Plan Local d'Urbanisme en vigueur de la Ville de Marseille ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que l'ouverture conjointe de l'enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique et celle relative à l'enquête parcellaire au bénéfice de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole permettront de déclarer l'utilité publique des travaux de réalisation des voies nouvelles dites U236 et U299 et d'acquérir les terrains nécessaires.
- Que parallèlement, il est nécessaire de poursuivre toutes démarches et négociations en vue d'obtenir par voie amiable la maîtrise foncière des terrains concernés par ces ouvrages ;

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est approuvé le lancement de la procédure de déclaration d'utilité publique des travaux de réalisation des voies nouvelles dites U236 et U299 dans le cadre du projet de rénovation urbaine du secteur Saint Joseph/Vieux Moulin à Marseille 14^{ème} arrondissement.

Article 2 :

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine ou son représentant est autorisé à solliciter de Monsieur le Préfet des Bouches-du-Rhône l'ouverture de l'enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique des travaux de réalisation des voies dénommées U236 et U295 à Marseille 14^{ème} arrondissement.

Article 3 :

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine ou son représentant est autorisé à solliciter de Monsieur le Préfet des Bouches-du-Rhône l'ouverture de l'enquête parcellaire prévue par le Code de l'expropriation postérieurement ou conjointement à l'ouverture de l'enquête susvisée.

Signé le 26 Juin 2014
Reçu au Contrôle de légalité le 27 Juin 2014

Article 4 :

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine, ou son représentant, est autorisé à signer tous les actes nécessaires à l'engagement des procédures et à la constitution des dossiers.

Pour Visa,
Le Vice-Président Délégué à la Voirie
aux Espaces publics, et aux Grandes infrastructures

Éric DIARD

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Voirie et signalisation

Albert GUIGUI

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Guy TEISSIER